NATIONS UNIES $\widehat{W}(i^{*}(z)) = i^{*}$ Assemblé

CINQUEME COMMISSION 2e séance tenue le nérale mercredi 23 septembre 1992 à 15 heures New York

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SEANCE

Président : M. DINU (Roumanie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaire : M. MSELLE

SOMMAIRE

DECLARATION DU PRESIDENT

ELECTION DU BUREAU

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE CONSULTATIFS POUR LES OUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délat d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE A/C.5/47/SR.2 28 septembre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

/...

La séance est ouverte à 15 h 15.

DECLARATION DU PRESIDENT

1. Le <u>PRESIDENT</u> demande aux délégations dont il apprécie l'expérience et la compétence de l'aider dans sa tâche et de faire part au Bureau, officiellement ou officieusement, de leurs vues, de leurs avis et de leur préoccupations, afin que la Commission puisse, à la session en cours, apporter des solutions aux nombreuses questions dont elle est saisie, notamment celles qui n'ont pu être réglées à la session précédente. C'est à son avis la seule manière d'aborder la mission redoutable qui lui a été confiée. Il exprime l'espoir qu'avec la coopération de tous les membres, des résultats satisfaisants pourront être obtenus au cours de la session.

ELECTION DU BUREAU

- 2. Le <u>PRESIDENT</u> donne lecture de l'article 103 du règlement intérieur de l'Assemblée générale qui a trait à l'élection des membres du Bureau.
- 3. M. SPAANS (Pays-Bas) propose d'élire M. El Hassane Zahid (Maroc) au poste de Vice-Président.
- 4. M. FERNANDEZ de COSSIO (Cuba) propose d'élire Mme Maria Rotheiser (Autriche) au poste de Vice-Président.
- 5. Le <u>PRESIDENT</u>, constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures pour les deux postes de vice-président, propose à la Commission de renoncer au vote au scrutin secret.
- 6. Il en est ainsi décidé.
- 7. <u>M. Zahid (Maroc) et Mme Rotheiser (Autriche) sont élus Vice-Présidents par acclamation</u>.
- 8. <u>M. BARIMANI</u> (République islamique d'Iran) propose d'élire M. Jorge Osella (Argentine) au poste de Rapporteur.
- 9. Le <u>PRESIDENT</u> propose qu'en l'absence d'autres candidatures, la Commission renonce au vote au scrutin secret.
- 10. Il en est ainsi décidé.
- 11. M. Osella (Argentine) est élu Rapporteur par acclamation.
- 12. M. FERJANI (Jamahiriya arabe libyenne), prenant la parole en sa qualité de Président de la Commission à la session précédente, conformément à l'article 110 du règlement intérieur, et au nom de toutes les délégations, félicite les membres du nouveau Bureau à l'occasion de leur élection et les assure d'un appui sans réserve.

13. Le <u>PRESIDENT</u>, après avoir donné lecture de l'article 110 du règlement intérieur, demande à l'ensemble des délégations d'en respecter les dispositions de façon à permettre à la Commission d'optimiser ses travaux.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/47/101/Add.1)
- 14. Le <u>PRESIDENT</u> dit que la Commission est saisie d'une note du Secrétaire général (A/47/101/Add.1) avisant l'Assemblée générale que le Gouvernement indien a proposé la candidature de M. Ranjit Rae au siège du CCQAB devenu vacant à la suite de la démission de M. Yogesh Kumar Gupta (Inde), ce pour la durée du mandat de M. Gupta restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1992. Il propose à la Commission de recommander, par acclamation, d'approuver la nomination de M. Ranjit Rae comme membre du CCQAB pour un mandat commençant à la date à laquelle l'Assemblée générale aura approuvé cette nomination et se terminant le 31 décembre 1992.
- 15. Il en est ainsi décidé.
- 16. Le $\underline{\text{PRESIDENT}}$ dit que la Commission a ainsi achevé l'examen du point 17 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 50.